



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/36**
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Potes du Big Band de Montgeron

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUN 2023

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à 19h30, LE
CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni
en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie
CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY,
Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY,
M. KNAFO, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL,
M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET,
Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA,
Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, M. HACKERT,
Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme TOUCHON
M. SALL ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. KNAFO
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
Mme CIEPLINSKI ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT



Mme DOLLFUS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES POTES DU BIG BAND DE MONTGERON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 01 juin 2023,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association Les Potes du Big Band de Montgeron dans le cadre de sa participation au festival « Jazz sous les Pommiers » à Coutances dans la Manche,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron d'aider financièrement ladite association

Considérant que cette participation financière aidera à mener à bien la promotion de la culture montgeronnaise,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

ACCORDE A l'association Les Potes du Big Band de Montgeron sise 63 rue Raymond Paumier 91230 MONTGERON, une subvention exceptionnelle.

FIXE Le montant de la subvention exceptionnelle est fixé à 1 000€.

PRECISE Que l'association devra signer le contrat d'engagement républicain tel que susvisé.

DIT Que les crédits sont prévus au Budget 2023 au chapitre 65, article 65748.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

